

La Commission mixte créée sous l'égide de l'Accord culturel conclu entre le Canada et la Belgique en juillet 1967 tient ses premières assises à Québec entre les 8 et 10 décembre 1975.

La Commission est présidée du côté belge par Son Excellence M. Charles Kerremans, Ambassadeur de Belgique au Canada, et du côté canadien par M. André Bissonnette, Sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures du Canada.

Au cours de sa première séance ce matin, la Commission a procédé à la création d'une Sous-commission belgo-québécoise. La résolution créant la Sous-commission a été transmise officiellement aux autorités québécoises qui ont désigné M. Arthur Tremblay, Sous-ministre aux Affaires intergouvernementales du Québec, comme président québécois de la Sous-commission. En cette qualité, M. Tremblay est membre d'office de la Commission mixte, tel que prévu par les termes de la résolution créant la Sous-commission.

L'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba sont représentés respectivement par: Mme Patricia Sharp, Directeur du Secrétariat pour les Activités extérieures, Bureau des Affaires intergouvernementales, Ministère du Trésor, de l'Economie et des Affaires intergouvernementales; M. Normand Martin, Sous-ministre, Ministère de la Jeunesse; et Mme Marie Jubinville, Directeur adjoint du Secrétariat des Relations culturelles fédérales/provinciales, Ministère du Tourisme, de la Récréation et des Affaires culturelles.

Des représentants des ministères et des organismes canadiens intéressés participent également aux travaux de la Commission.

Une liste complète des membres de la partie canadienne est annexée.